



L'avenir du lycée professionnel tel que le dessine le SNUEP-FSU

Paru dans *Scolaire* le vendredi 24 mars 2017.

Le SNUEP estime que "les politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs ont eu pour conséquences de déstabiliser et d'affaiblir l'enseignement professionnel sous statut scolaire". Le syndicat FSU de l'enseignement professionnel dénonce "la régionalisation, les différentes relances de l'apprentissage, l'appauvrissement de la formation des professeur-es de lycée professionnel, le manque d'investissement ainsi que des réformes et des renouvellements de diplômes mal pensées" et il dessine l'avenir avec 28 propositions, dont voici l'essentiel.

"L'extension de la **scolarité obligatoire à 18 ans**" doit "permettre à tous les jeunes de 15 à 18 ans d'accéder à une formation de leur choix, permettant d'atteindre au minimum un niveau V de qualification". Encore faut-il augmenter "le nombre et la diversité des sections professionnelles sur tout le territoire" pour "répondre à tous les vœux d'orientation des élèves". Pour "que chaque élève s'oriente dans la filière de son choix, il faut lutter contre les moqueries, les violences, qu'il/elle peut subir du fait qu'elle/il sorte du rôle [genré et stéréotypé] dans lequel la société dans son ensemble l'assigne".

Il faut aussi "développer et améliorer **les lieux d'études et de vie** (internats, foyers socio-éducatifs...)" et "proposer un enseignement de **philosophie** à tou-tes les élèves pour tendre vers une culture commune à toutes les voies de formation".

L'organisation syndicale voudrait aussi voir les périodes de formations **en milieu professionnel** transformées en "période d'expérimentation" en entreprises, "initiées par l'école et encadrées par des tuteurs et tutrices ayant bénéficié d'une formation spécifique".

S'agissant des enseignants, pour lesquels le recrutement au niveau master et les formations dans les Espe sont parfois source de difficultés, le SNUEP propose de "mettre en place un réel plan de **pré-recrutement** des PLP afin de démocratiser l'accès à ce métier et alimenter les viviers des candidat-es aux concours", mais aussi d'"augmenter le niveau de qualification de l'ensemble des professeur-es de LP par la mise en place de parcours de formation (...) prenant en compte la spécificité de tous les PLP et amenant à un master". Il demande aussi que leur service d'enseignement soit réduit à 15h et "complété par 3 heures hebdomadaires de concertation".

Contractuels

" La volonté d'harmoniser les pratiques académiques de gestion des contractuels a conduit à définir plus précisément au niveau national, dans un cadre rénové, les règles de gestion et de rémunération applicables, tout en préservant la souplesse nécessaire à une gestion de proximité et à la couverture de l'ensemble des besoins en personnels enseignants, notamment lorsqu'ils ne peuvent être couverts par la voie des concours", précise la circulaire publiée au BO du 23 mars.. Elle définit notamment la durée du contrat et son renouvellement. Mais " les modalités de classement dans l'espace indiciaire de référence, ainsi que celles relatives à la réévaluation de la rémunération, sont définies par les recteurs"...

Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel

6^{ème} Congrès National du Snuep FSU



Le congrès National du Snuep s'est ouvert ce lundi à Bourges, en présence de Bernadette GROISON, secrétaire générale de la FSU.

Après l'allocution d'accueil de Christophe MAYAM (co-secrétaire académique d'Orléans/Tours), l'ouverture du congrès par Sigrig GIRARDIN (secrétaire Nationale du Snuep), les interventions de B.GROISON, et des représentants invités de syndicats de la FSU, les travaux ont débuté.

L'équipe du Snuep Bordeaux est au travail pour défendre les mandats que vous lui avez confié.

500 nouvelles formations : La manipulation par les chiffres

COMMUNIQUE

Paris, le 22 mars 2017

En 2015, le président Hollande promettait la revalorisation de l'enseignement professionnel et annonçait par la suite la création de 500 formations et 1000 postes en lycée professionnel pour préparer aux métiers dits de demain. Aujourd'hui, la ministre communique à tout va sur la concrétisation de cette promesse qui ne résiste pas à l'épreuve des chiffres.

Sur 500 formations, seules 150 concernent des sections de CAP et de bacs pros. Un comble lorsqu'on sait que certaines annonces de « créations » ne sont en réalité que de simples augmentations de capacités d'accueil. De plus, le « chiffrage » de la ministre ne soustrait pas les fermetures massives imposées partout dans les académies : dans deux tiers des académies, un CAP est fermé pour deux ouvertures, un bac pro est fermé pour 1,5 ouverture ! Quant à l'ouverture de sections de BTS, le SNUEP-FSU aurait pu l'acter positivement si elle n'avait pas été financée en partie sur le dos des fermetures de sections de CAP et bacs pros.

En définitive, la promesse de revalorisation de l'enseignement professionnel se réduit comme une peau de chagrin. Là où on attendait 1000 postes pour accompagner ces nouvelles formations, ce sont 234 postes qui auront été budgétisés dans la loi de finances 2017, les fermetures de sections énoncées plus haut permettant encore une fois la manipulation des chiffres. Il en est de même à propos des capacités d'accueil : 500 nouvelles formations auraient dû mécaniquement entraîner de nombreuses places supplémentaires en 2nde professionnelle et en 1^{ère} année de CAP... Or, le ministère prévoit à la baisse les effectifs dans la voie professionnelle pour les prochaines rentrées. Comment taire notre profonde amertume lorsque, en totale contradiction avec ses objectifs d'élévation du niveau de qualification et de lutte contre le décrochage, notre ministère annonce l'ouverture de formations non diplômantes, telles que les FCIL ? Lorsque, sur 500 formations, une sur cinq est prévue en apprentissage ?

La responsabilité du ministère est lourde. Après avoir « oublié » la voie professionnelle publique dans la loi de Refondation de l'école, il se révèle incapable de remédier à ses difficultés et de la revaloriser, à l'heure où nombre de programmes électoraux projettent son exclusion de l'Éducation nationale. Les personnels et les élèves de l'enseignement professionnel public méritaient mieux !

CTA du 22/03/2017 : Préparation de rentrée 2017

En ouverture de séance, la déclaration de notre délégation FSU a rappelé que pour l'enseignement professionnel, même si le « plan 500 » a permis un solde positif en terme de suppressions/créations de postes (+38 en LP, SEP et EREA), il ne doit pas être le prétexte au développement de l'apprentissage au détriment de la formation sous statut scolaire, ni à la multiplication des postes à profil.

Les créations de postes en LP, SEP, EREA, au nombre de 74 représentent une avancée importante dans la reconnaissance de l'enseignement professionnel, mais les 36 suppressions viennent ternir quelque peu ce tableau. Sur ce point, l'ensemble des organisations syndicales a émis un vote en abstention.

Sur les postes spécifiques académiques, après avoir contesté leur multiplication, liée à l'implantation, pour un grand nombre, de BTS dans nos LP, nous avons déploré leur parution tardive sur le serveur SIAM des mutations, peu de temps avant sa fermeture. Nous avons rappelé leur effet néfaste sur le mouvement intra-académique.

Les OS ont toutes contesté ces choix et se sont exprimées par un vote unanime contre.

Les postes à complément de service ont été aussi déclinés pour la rentrée de septembre, nous le savons, ils viennent dégrader les conditions de travail de ceux qui les subissent, la FSU et FO ont voté contre, l'UNSA s'est abstenue.

Ci-dessous quelques points développés dans la déclaration de la délégation FSU.

Une école émancipatrice qui réduit les inégalités scolaires, la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, l'éducabilité et la réussite de tous les élèves.

- Défense des services publics, éducation de qualité pour tout-es, fondée sur l'acquisition des savoirs de haut niveau, la mixité sociale des établissements, et la réduction des inégalités sociales et scolaires.
- Investir dans le Service Public d'Éducation en donnant à l'École publique les moyens d'assurer le droit à l'éducation de tous les jeunes quelle que soit leur nationalité, leur situation sociale, ou leur quartier d'origine.
- Créations/suppressions dans le second degré, dégradation des conditions de travail en EPS, multiplication de mi-temps au détriment des conditions de travail des personnels et du fonctionnement des équipes.
- la FSU demande le respect des barèmes qui ont été travaillés lors des réunions de concertation pour la répartition des postes dans les départements et les services
- Pour les personnels sociaux la création de seulement 5 postes pour l'Académie ne peut répondre aux besoins très importants des élèves en difficulté sur tout le territoire de l'Académie
- La FSU déplore toujours le redéploiement des postes d'agents de laboratoire des collèges vers les lycées et la non prise en compte de toutes les heures de sciences en SEGPA.
- Rappel à M. le Recteur des difficultés provoquées dans les collèges par la mise en place des nouvelles modalités de l'évaluation (bulletin, bilan de cycle, utilisation du LSU...) qui se traduit par la création de bulletins illisibles, la complexification de l'évaluation et l'alourdissement de la charge de travail des enseignants.

LES FRANÇAIS PLÉBISCITENT LEURS SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

69% des Français se déclarent attachés aux services publics de proximité dont ils bénéficient.

77% des Français estiment que les collectivités locales fournissent des prestations et services de qualité à leurs administrés.

62% des Français estiment que les services publics de proximité sont efficaces et en adéquation avec leurs attentes.

Transfert aux régions : L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL MENACÉ !

La campagne électorale joue aujourd'hui le rôle d'accélérateur dans les attaques dont les personnels sont régulièrement les victimes. Certains candidats n'hésitent pas à affirmer qu'une de leurs premières décisions serait de mettre en place la régionalisation totale de l'enseignement professionnel, d'acter la fusion des LP et des CFA. Pour eux, comme pour le MEDEF qui les soutient, un seul but : détruire l'acquis que représente pour les jeunes une voie professionnelle intégrée au sein du Ministère de l'Education nationale, aux côtés des voies générale et technologique.

C'est une attaque sans précédent contre la jeunesse de ce pays, contre les PLP, qui ont construit depuis 70 ans un enseignement professionnel sous statut scolaire. Ces formations ont fait leur preuve, les LP, SEP, SEGPA préparent des jeunes à une formation professionnelle diplômante, CAP, BEP, Bac Pro, BTS, sans discrimination ("faciès", fille/garçon). Le constat n'est pas le même en ce qui concerne l'apprentissage.

Fusionner les établissements pour mettre dans une même classe des élèves sous statut scolaire et des apprentis, aux rythmes d'alternance différents, c'est détruire toute possibilité d'efficacité pédagogique. Le Snuep FSU s'y oppose. Il refuse la mixité des publics et le développement d'un apprentissage concurrentiel.

À travers la suppression de 500 000 fonctionnaires et le transfert aux Régions c'est clairement notre statut, celui des PLP, qui est visé.

Le Snuep FSU appelle les personnels à la plus grande vigilance, il les appelle à défendre le maintien de la voie professionnelle au sein de l'Education nationale.

Apprentissage : deux projets de décrets pour introduire l'enseignement à distance dans les CFA et UFA

Le projet de décret relatif à l'enseignement à distance pour les CFA prévoit de "garantir la qualité de la formation" en créant "les modalités et conditions permettant à l'inspection de l'apprentissage de donner un avis sur les formations dispensées totalement à distance". Les formations entièrement à distance devront faire "l'objet d'une demande préalable d'avis pédagogique à l'inspection de l'apprentissage par le responsable du centre de formation d'apprentis, de la section d'apprentissage ou de l'unité de formation par apprentissage".

Cette demande devra indiquer "les objectifs de formation, les contenus de chaque enseignement et les méthodes d'appréciation des progressions attendues, le déroulement de la formation, y compris la fréquence et les périodes de regroupement des apprentis en présentiel". Elle mentionnera "les durées et modalités de suivi et d'accompagnement des apprentis assurés par le CFA, la section d'apprentissage ou l'UFA (unité de formation par apprentissage), tels que les moyens techniques d'assistance des apprentis, les périodes et les lieux mis à leur disposition pour s'entretenir avec les formateurs en dehors des regroupements, la vérification de l'assiduité et de la réalisation des travaux prévus".

